

# BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 2 du 4 janvier 2019

## Sommaire chronologique

### Décision Br n° 2018-58 DS Agences du 19 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences-----2

### Décision Br n° 2018-59 DS DT du 19 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales----- 20

### Décision Br n° 2018-60 DS IPR du 19 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 23

### Décision DG n° 2018-126 du 21 décembre 2018

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs ---- 32

### Décision DG n° 2018-127 du 21 décembre 2018

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ----- 40

### Décision DG n° 2018-128 du 28 décembre 2018

Délégation de pouvoir du directeur général au directeur régional préfigurateur de Pôle emploi Mayotte ----- 45

### Décision Br n° 2019-01 DS DR du 3 janvier 2019

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations. ----- 46

Décision Br n° 2018-58 DS Agences du 19 décembre 2018

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires

formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe

- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg

- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud

- madame Céline Delgado, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy

- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, plaintes, archives

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer toute correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence,
- 2) signer tout ordre de service et acte nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence,
- 5) pour les archives conservées en agence, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

## Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

## Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau



- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

## Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et aux 1), 2), 3) et 4) de l'article 2 :

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre

- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et au 1) de l'article 2 :

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel

- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Au 4) du § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires :

- madame Anne Guitton, pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, pôle emploi de Dinan
- monsieur David Merry, pôle emploi de Lamballe
- madame Catherine Dugay, pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, pôle emploi de Lannion
- madame Laurence Fernandez, pôle emploi de Loudéac
- madame Françoise Le Caoussin, pôle emploi de Saint Briec Ouest
- monsieur Michaël Beuzit, pôle emploi de Saint Briec Sud
- madame Sophie Gouez-Benard, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Cabon, pôle emploi de Brest Europe
- madame Anne Floch, pôle emploi de Brest Europe
- madame Bernadette Gergaud, pôle emploi de Brest Europe
- madame Patricia Le Beuzé, pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Alain Paul, pôle emploi de Brest Europe
- madame Catherine Gustin, pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Guillaume Bourdic, pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Carmen Diaz, pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Le Poupon, pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan Guivarch, pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Guiziou, pôle emploi de Landerneau
- madame Catherine Klein, pôle emploi de Morlaix
- madame Mylène Buisson, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Brigitte Glehen, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Gwenola Laurent, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Nadia Sanceau, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Marie-Christine Buannic, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Reine Vincendeau, pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Stéphane Champion, pôle emploi de Combourg
- madame Aurélie Lemoine, pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, pôle emploi de Fougères
- madame Jacqueline Courtel, pôle emploi de Rennes Centre
- madame Fabienne Poulin, pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermaal-Le Moel, pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Bordais, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Elisabeth Allot, pôle emploi de Saint Malo
- madame Béatrice Arnaud, pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Bruno Habert, pôle emploi de Saint Malo
- madame Chou Hak, pôle emploi de Saint Malo
- madame Pascale Roule, pôle emploi de Saint Malo
- madame Agnès de Coster, pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, pôle emploi de Vitré
- madame Brigitte Naour, pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, pôle emploi d'Auray
- madame Nelly Le Moing, pôle emploi de Lorient Ville

- madame Sophie Chapron, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Brigitte Morin, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvaine Boudinot, pôle emploi de Vannes Est

## **Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

### **§ 3 Remise de dette**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

### **§ 4 Admission en non valeur**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

### **§ 5 Bénéficiaire des délégations visées aux paragraphes 1, 3 et 4 :**

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan

- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansqer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine

- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon



- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo

- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmî, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

### **Article 7 – Abrogation**

La décision Br n° 2018-52 DS Agences du 20 novembre 2018 est abrogée.

### **Article 8 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 19 décembre 2018.

Frédéric Sévignon,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-59 DS DT du 19 décembre 2018

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales**

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### **Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, archives**

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

### **Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

### Article 4 – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles 1,2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux paragraphes 1 et 2 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée aux 1) et 2) de l'article 1 :

- monsieur Thierry Davernon, responsable appui réseau des Côtes d'Armor
- madame Haude Pellen, chargée de mission du Finistère
- monsieur Pascal Autret, chargé de mission du Finistère
- madame Marie-Paule Le Roux, coordinatrice technique réseau du Finistère

### Article 5 – Prestations en trop versées : délais de remboursement et admission en non-valeur

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords conventionnels applicables et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP en trop versées et, s'ils estiment qu'il y

a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 2 – Admission en non valeur**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

**§ 3 – Bénéficient des délégations mentionnées aux paragraphes 1 et 2 :**

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial des Côtes d'Armor
- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

**Article 6 – Abrogation**

La décision Br n° 2018-55 DS DT du 20 novembre 2018 est abrogée.

**Article 7 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 19 décembre 2018.

Frédéric Sévignon,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-60 DS IPR du 19 décembre 2018

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables**

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bretagne,

Décide :

### **Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville



- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

## Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

**§ 2** - Bénéficiant de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix

- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

### **Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve

des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
  - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.
  
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à
  - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
  - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

#### **Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
  - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
  
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à :
  - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
  - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

#### **Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de

report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

## **Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

## Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
  - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :
  - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
  - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
  - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
  - o monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
  - o madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
  - o madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
  - o monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
  - o madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
  - o monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
  - o monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
  - o madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
  - o monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
  - o monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
  - o madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
  - o madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
  - o madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
  - o madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
  - o monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
  - o monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
  - o monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
  - o monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
  - o madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
  - o monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
  - o madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
  - o monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
  - o monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix

- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michaël Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

## Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence

pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

### **Article 9 – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 10 – Abrogation**

La décision Br n° 2018-53 DS IPR du 20 novembre 2018 est abrogée.

### **Article 11 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 19 décembre 2018.

Frédéric Sévignon,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bretagne

Décision DG n° 2018-126 du 21 décembre 2018

## **Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2014-152 du 12 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

### **Section 1 - Dispositions générales**

#### **Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

#### **Article 2 - Achat de fournitures et services**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du



directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 € HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 € HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 € HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 3 - Délégués permanents

**§ 1** - Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge du pilotage des programmes et de la maîtrise d'ouvrage, directeur de la MOA opérationnelle,
- madame Annie Gauvin, adjointe à la directrice générale adjointe, directrice des affaires et relations internationales,
- madame Florence Dumontier, directrice du projet offre de services mobilité internationale,
- madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Clélia Pienne, directrice expérience utilisateurs et digital,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge du pilotage, des statistiques et de la qualité,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Anne-Sophie Attia, directrice du développement des talents et des compétences - management,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Patrick Morat, directeur général adjoint par intérim, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques et de la sécurité,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne.

au sein des directions directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, madame Hélène Moutel, adjointe au directeur, monsieur Grégory Bogacki, directeur de l'innovation, de la responsabilité sociétale des organisations et du Lab et madame Odile Marchal, chef de cabinet,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

**§ 2** - Bénéficie de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

#### **Article 4 - Délégués temporaires**

**§ 1** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction offre de services :

- au sein de la direction des affaires et relations internationales, monsieur Patrick Boykin, directeur adjoint et monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction expérience utilisateurs et digital, madame Dominique Delaite, directrice adjointe, en charge du domaine expérience collaborateurs et madame Myriam Huin, adjointe au directeur, en charge du domaine expérience actifs et entreprises
- au sein de la direction MOA, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Nicole Brejou, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques
- au sein de la direction des services aux entreprises, madame Aude Busson, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction de la réglementation et de l'indemnisation, monsieur Benjamin Repetti, adjoint à la directrice
- au sein de la direction du développement des compétences dans les territoires, monsieur René Yomelan, adjoint à la directrice.

au sein de la direction réseau :

- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,

- au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Anne-Sophie Milgram, adjointe au directeur, directrice du programme réseau 2020.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux,
- au sein de la direction du contrôle de gestion, monsieur Yohann Fedida, adjoint au directeur, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage FSE, monsieur Joseph Veissid, chef du département pilotage analytique et monsieur Grégory Chagnon, chef du département pilotage budgétaire,
- au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable, monsieur Hugues Bièrent, chef du département comptabilité nationale, et monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation réseau doctrine,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseaux, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
- au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières,
- au sein de la direction du siège, madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur et directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, et madame Laurence Eccheli, chef du département environnement de travail et sécurité,
- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, madame Dorothee Vincens, chef du département MOA SI finance.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- au sein de la direction de la prévention des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, chargée de la prévention des fraudes, et monsieur Nicolas Meignan, adjoint au directeur, chargé du contrôle interne,
- au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital.
- au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur,
- au sein de la direction du management des risques et de la sécurité, monsieur François Andrieux, adjoint à la directrice, chef du département management des risques et monsieur Arnaud Lapeyrade, chef du département sécurité et sûreté des personnes et des biens par intérim.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH, madame Gabrielle Sarrazin, adjointe au directeur en charge du projet SIRHUS et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, madame Claire Brzustowski, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences – fonction support, monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants

- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - relation de service, madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe au directeur,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public par intérim et monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Lucie Lourdelle, chef du département relations sociales,
- au sein du cabinet du directeur général adjoint - facilitation et animation RH, madame Isabelle Bouraima, chef de cabinet, et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences, madame Nadine Stevens, chef du département processus et référentiels RH.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction du siège, madame Brigitte Pommier, adjointe au chef de département environnement de travail et sécurité, madame Marina Alvarez, chef du service ADP/Paie, madame Sandrine Maton, chef du service développement RH et madame Sophie Sanvicente, chef du service formation.

## Section 2 - Dispositions particulières

### Article 5 - Conventions de services - Commandes de chèques

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers, ainsi que les actes relatifs aux prestations complémentaires à ces conventions,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chèques.

### Article 6 - Travaux

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information:

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 € HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 € HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 € HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 7 - Biens mobiliers et immobiliers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée aux personnes ci-après mentionnées à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi à l'exception de ceux des directions régionales et de Pôle emploi services :

- au sein de l'établissement siège, monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, madame Laurence Eccheli, chef du département environnement de travail et sécurité et monsieur Yann Pocard, responsable sécurité,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux et monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier.

### Article 8 - Direction des affaires juridiques

Sous l'autorité du directeur général adjoint maîtrise des risques, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7, 2°, et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11 de la présente décision
- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficient, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

### Article 9 - Direction de la réglementation et de l'indemnisation

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Benjamin Repetti, adjoint à la directrice de la réglementation et de l'indemnisation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

### Article 10 - Direction de la prévention des fraudes et du contrôle interne

Sous l'autorité du directeur général adjoint maîtrise des risques, délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense,

devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Louis Tauzin, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 11 - Direction du siège**

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveaux VA et VB, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 9 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints
- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

#### **Article 12 - Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail ;
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1<sup>er</sup>, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Blondel, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends.

**Article 13 - Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à :

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels,
- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public par intérim à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

**Article 14 - Cabinet du directeur général**

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

**Article 15 - Publication et abrogation**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et abroge à cette date la décision n° 2018-110 du directeur général de Pôle emploi du 26 novembre 2018.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision DG n° 2018-127 du 21 décembre 2018

## **Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

### **Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette**

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication,
- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur de la stratégie et des affaires institutionnelles,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information par intérim.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable,
- madame Lydia Aid, chargée de mission.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.

### **Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale**

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la



délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambeftort, directeur de la trésorerie et du financement.

### Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
- au sein de la direction affaires et relations internationales, madame Annie Gauvin, adjointe à la directrice générale adjointe offre de services, directrice des affaires et relations internationales, monsieur Patrick Boykin, directeur adjoint et monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Nicole Brejou, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- au sein de la direction expérience utilisateurs et du digital, madame Clélia Pienne, directrice expérience utilisateurs et du digital madame Dominique Delaite, directrice adjointe, et madame Myriam Huin, adjointe à la directrice,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint au réseau, en charge du pilotage, des statistiques et de la qualité,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation, et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur du siège et directrice des ressources humaines et monsieur Jérémy Saillier, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Laurence Eccheli, chef du département environnement de travail et sécurité, madame Brigitte Pommier, adjointe au chef de département environnement de travail et

- sécurité, madame Marina Alvarez, chef du service ADP/Paie, madame Sandrine Maton, chef du service développement RH et madame Sophie Sanvicente, chef du service formation,
- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, madame Dorothee Vincens, chef du département MOA SI Finance et monsieur Christophe Colombel, adjoint au chef de département.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Anne-Sophie Attia, directrice du développement des talents et des compétences - management,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Florence Dumontier, directrice du programme e-Université,
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice de l'université de Pôle emploi,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
- monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public par intérim,
- madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
- madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice du campus Nord-Est,
- madame Marie-Thérèse Lucion, directrice adjointe du campus Nord-Est, responsable du site de Metz,
- monsieur Denys Bricout, directeur du campus Antilles-Guyane,
- monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon,
- monsieur Frédéric Tacchino, directeur adjoint du campus Sud-Est, responsable du site d'Avignon,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest,
- madame Véronique Martin, directrice adjointe du campus Ouest, responsable du site du Mans.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Patrick Morat, directeur général adjoint maîtrise des risques par intérim, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques et de la sécurité.

au sein de la direction systèmes d'information :

- directeurs :
  - o madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,

- monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences,
  - madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
  - monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement,
  - monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique,
  - madame Corinne Druerne, directrice par intérim de la direction fonction d'appui,
  - monsieur Fadi El Rostom, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur de la direction offre de service et directeur par intérim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité,
  - madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement,
  - monsieur Gilles Lavigne, directeur opérations et services et directeur par intérim de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation,
  - monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement
  - monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats.
- adjoints au directeur :
- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service,
  - monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale,

- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service,
  - madame Laurence Roch, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services,
  - monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services.
- responsables de département :
- monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,
  - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation,
  - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats.

au sein des directions directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice de la communication,
- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, madame Hélène Moutel, adjointe au directeur, monsieur Grégory Bogacki, directeur de l'innovation, de la responsabilité sociale des organisations et du Lab et madame Odile Marchal, chef de cabinet,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

#### **Article 4 - Publication et abrogation**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi. Elle entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et abroge à cette date la décision n° 2018-111 du directeur général de Pôle emploi du 26 novembre 2018.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision DG n° 2018-128 du 28 décembre 2018

## Délégation de pouvoir du directeur général au directeur régional préfigurateur de Pôle emploi Mayotte

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu l'ordonnance n° 2017-1491 du 25 octobre 2017 portant extension et adaptation de la partie législative du code du travail et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2018-953 du 31 octobre 2018 portant extension et adaptation de la partie réglementaire du code du travail et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2015-36 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi portant organisation générale de Pôle emploi,

Vu, ensemble, la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2018-41 du 21 novembre 2018 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre de la délégation de pouvoir pouvant être consentie au directeur régional préfigurateur de Pôle emploi Mayotte,

Décide :

### Article 1 - Périmètre délégué

Délégation de pouvoir est donnée au directeur régional préfigurateur de Pôle emploi Mayotte aux fins de prendre toute mesure nécessaire à la mise en place d'une nouvelle direction régionale de Pôle emploi à Mayotte, notamment pour :

- assurer la mise en place du comité social et économique de la direction régionale de Pôle emploi Mayotte ;
- le cas échéant, initier les procédures visant à la conclusion de marchés nécessaires à la mise en place d'une direction régionale de Pôle emploi à Mayotte, et non couverts par un marché « national » au sens de l'article 2 du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi, à l'exception des marchés de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés de services afférents à ces opérations.

### Article 2 - Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision Br n° 2019-01 DS DR du 3 janvier 2019

## **Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.**

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi aux directeurs régionaux,

Décide :

### **Article 1 – Délégation temporaire**

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne pendant la période comprise entre le 4 et le 15 janvier 2019 inclus, tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement des missions incombant à la direction régionale, dans les conditions et limites fixées par la décision du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux, à l'exception des décisions portant délégation de pouvoir ou de signature au sein de la direction régionale ou modifiant l'organisation ou le fonctionnement de ses services.

### **Article 2 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 3 janvier 2019.

Frédéric Sévignon,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bretagne